



## EXTRAIT N°04/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Date de la convocation :	Le 04 janvier 2022	L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<b>PRESENTS :</b> <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,
<b>En début de séance :</b>		<u>Conseillers municipaux</u> : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, M. ADELAIDE Michel, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. PALIX Pierre, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille.
Présents	22	
Procurations	6	
Absents	4	
Excusés	1	
<b>En cours de Séance :</b>		<b>ABSENTS EXCUSES</b> : Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme CAVALIER DOURE Sandrine (procuration à M. ADELE Claude), Mme MENCE Marielle (procuration à M. NAPOLY Raymond), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme MARLIACY Danielle, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), Mme RIERNY Sandrine, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. MARLET Daniel,
Présents	22	
Procurations	6	
Absents	4	
Excusés	1	
		<b>ABSENTS NON EXCUSES</b> : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"><p>Préfecture Contrôle de légalité REÇUE</p><p>ASSISTANTS 14 JAN. 2022</p></div>		M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**Modification au Plan de financement  
ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU  
CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS ET DE LOCAUX ARTISANAI**

Le maire expose :

Le Conseil municipal a validé le principe de ce projet par délibération du 13 décembre 2021 avec une participation CACEM initialement prévue de 15 %, selon le plan de financement ci-dessous.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>TAUX</b>
• Acquisition foncière pour la construction du centre de secours locaux artisanaux	737 000,00 €	<b>C.T.M. Opération d'Intérêt Territorial (O.I.T.)</b> <b>CACEM</b> <i>Fonds de concours</i> <b>VILLE</b> <i>Autofinancement</i>	567 490,00 € 121 605,00 € 121 605,00 € 70 % 15 % 15 %
• Frais d'actes	73 700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>810 700,00€</b>		<b>810 700,00€</b> <b>100%</b>

Toutefois, la reconduction du dispositif Fonds de concours de la CACEM n'étant pas encore intervenue pour l'année 2022, il convient dès lors de solliciter un financement alternatif, en l'occurrence le FEI (Etat), et de présenter la nouvelle ventilation comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>TAUX</b>
• Acquisition foncière pour la construction du centre de secours locaux artisanaux	737 000,00 €	<b>ETAT</b> <i>FEI 2022</i> <b>C.T.M. (O.I.T.)</b> <b>VILLE</b> <i>Autofinancement</i>	405 350,00 € 324 280,00 € 81 070,00 € 50 % 40 % 10 %
• Frais d'actes	73 700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>810 700,00€</b>		<b>810 700,00€</b> <b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** le nouveau plan de financement relatif à acquisition foncière en vue de la construction du centre de secours des pompiers et de locaux artisanaux.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 10 janvier 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

